

SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Grand-Est

état au 27/11/2016

Le SRDEII voulu par la loi NOTRe du 7 août 2015

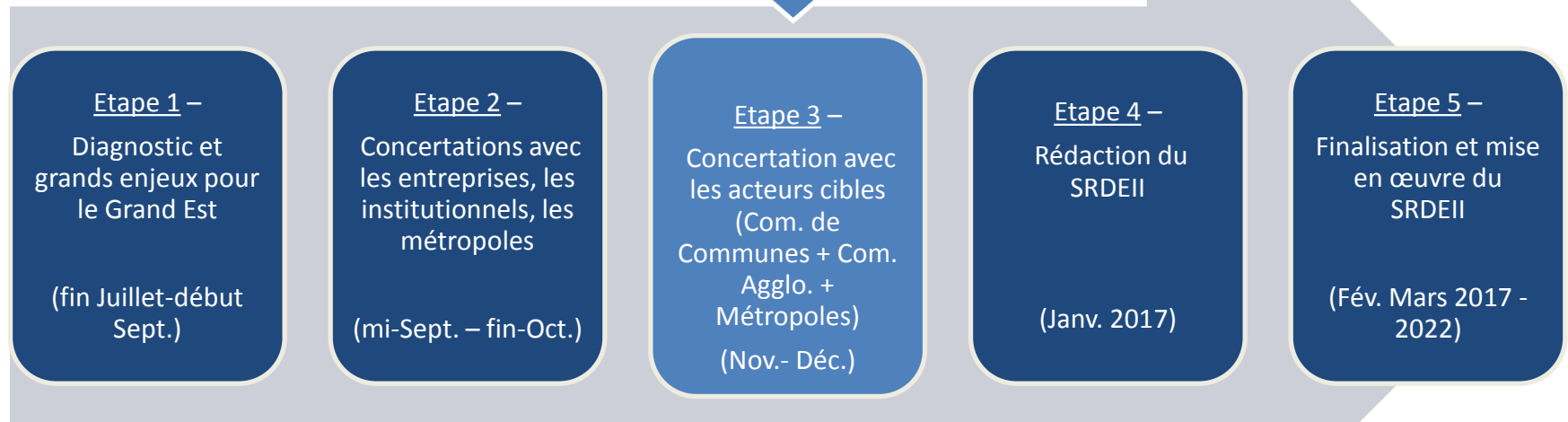
Le SRDEII est élaboré par la **Région**, « **responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matières de développement économique** » (art. L 4251-12) :

- Il définit les **orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation** des entreprises, ainsi que les orientations **relatives à l'attractivité du territoire régional**
- Il définit les orientations en matière de **développement de l'économie sociale et solidaire**
- Il organise, sur le territoire régional, la **complémentarité des actions menées par la Région** en matière d'aides aux entreprises **avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements**

La portée du SRDEII

- ✓ La Région est instituée chef de file économique par la loi pour l'ensemble du territoire régional
- ✓ La loi NOTRe a confié aux communautés de communes et d'agglomération la compétence économique au niveau local (en particulier le foncier et l'immobilier d'entreprise)
- ✓ Les actes des collectivités territoriales et leurs groupement en matière d'aides aux entreprises doivent être **compatibles avec le SRDEII**.
- ✓ **Les métropoles** (le Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg pour la Région Grand-Est) **sont concertées de plein droit dans le cadre de l'élaboration du SRDEII** (art L 4251-14)
- ✓ Les stratégies pour l'activité du réseau des **Chambres Consulaires** (CCI, CMA) sont compatibles avec le SRDEII
- ✓ La mise en œuvre du SRDEII **peut faire l'objet de conventions** entre la Région et les EPCI compétents.

Le synoptique de la démarche globale





LA CONCERTATION CONTINUE SUR

WWW.BE-EST.COM

**1^{ÈRE} DÉMARCHE DE CONCERTATION CONNECTÉE,
PARTICIPATIVE ET INTERACTIVE RÉSERVÉE AUX
ACTEURS DE L'ENTREPRISE ET ACTEURS INSTITUTIONNELS**

Participez à la construction de l'avenir du Grand Est et contribuez activement
à l'élaboration de sa stratégie de développement économique !

**ENSEMBLE CONSTRUISONS
UN TERRITOIRE DE RÉUSSITES !**



Les grands défis stratégiques régionaux identifiés

Défi 1 : Le maintien et la transformation de l'industrie régionale et la pleine expression du potentiel en matière d'agro-ressources

Défi 2 : L'accélération des innovations notamment sur les domaines de spécialisation et le soutien à la croissance des PME/ETI

Défi 3 : Le positionnement du Grand Est au cœur de la dynamique européenne et le fait de jouer pro-activement toutes les opportunités liées à son positionnement quadri-national

Défi 4 : Les liens et les synergies entre les agglomérations et métropoles au service de *tous* les territoires

Défi 5 : La simplification, la rationalisation et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs, au service des entreprises

Défi 6 : L'accès pour les entreprises aux instruments de financement innovants